RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Bordeaux, le 28 juin 2023

Communiqué de presse

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine mobilisée pour garantir la continuité des soins en Gironde cet été

Dans le département de la Gironde, comme partout en France, le système de santé connait de fortes tensions dans un contexte de démographie médicale et non médicale très tendu, impactant notamment les services d'urgences mais aussi les maternités. Dans ce contexte, et dans la perspective de la période estivale, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se mobilisent pour limiter les effets de ces tensions et accompagnent le déploiement de solutions permettant d'assurer l'accès aux soins et de garantir la qualité des prises en charge.

Le département de la Gironde est un département touristique qui connaît une fréquentation importante notamment dans les zones littorales. La mobilisation de tous pour assurer un usage pertinent des services des urgences a permis une baisse inédite de la fréquentation des services d'urgences de -15% en 2022.

| Un suivi renforcé permettant d'anticiper les tensions

Pour préparer le surcroît d'activité en raison de la fréquentation touristique et ce, dans un contexte de tensions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine organise un renforcement du suivi et du pilotage en cette période estivale : elle anime des réunions territoriales régulières dédiées aux urgences et soins programmés, associant tous les acteurs de la santé : établissements de santé, représentants des professionnels de santé libéraux, transporteurs sanitaires, structures médico-sociales, afin d'identifier les leviers mobilisables et les actions pouvant être mutualisées au niveau départemental. Ce réseau territorial des urgences (RTU) permet d'assurer l'accès à des compétences, à des techniques et à des capacités d'hospitalisation dont ne dispose pas chacun des établissements, et de coordonner ainsi leurs actions et moyens.

| Des dispositifs de régulation de l'accès direct aux services d'urgences dans les périodes de fortes tensions

Lorsque, par manque de médecins et de personnel paramédical, il est nécessaire d'adapter l'organisation au sein d'un service d'urgences, un ensemble de mesures peut être mis en place comme :

- La mutualisation de certaines lignes médicales d'urgentistes,
- L'implication des médecins de l'établissement ou de médecins généralistes au sein des urgences,
- Le soutien à la permanence des soins (interne), par renfort de certains personnels paramédicaux,
- Le travail en coopération entre cliniques, structures médico-sociales et établissements publics.

↘ Exemple de procédure adaptée sur le territoire du bassin d'Arcachon

L'infirmier d'Accueil et d'Orientation (IAO) des urgences oriente les patients vers le médecin généraliste libéral qui effectue les consultations au sein du service. Les critères d'orientation sont établis conjointement par le service d'urgence et les médecins généralistes libéraux. La réorientation est possible dans les deux sens. Le médecin volontaire a accès au matériel fourni par l'hôpital, au système d'information des urgences et au plateau technique.

➘ **Exemple de procédure adaptée sur le territoire du Blayais**
La continuité des soins est assurée avec la réorientation si nécessaire des patients vers la maison médicale de garde.

➘ **Exemple de procédure adaptée sur le territoire du Médoc**
Renfort d'urgentistes du groupe de la Mutualité.

>> Le recensement des procédures adaptées dans chaque établissement Girondin sera mis à jour cet été sur le site internet de l'ARS-NA

Si ces mesures ne sont pas suffisantes pour assurer le fonctionnement 24h/24 du service d'urgences, une régulation peut être mise en place pour une période déterminée, la plus circonscrite possible.

Dans tous les cas, la prise en charge des urgences vitales reste assurée par les structures mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) 24h/24 et 7j/7 en complémentarité avec les « SMUR paramédicaux » rendus possibles par la « boite à outils » dite Braun de juillet 2022.

Pour toutes les situations urgentes, l'ARS rappelle la nécessité d'appeler son médecin traitant en première intention ou le 15 avant de se déplacer.

| Des leviers complémentaires pour améliorer l'accès aux soins non programmés

Pour accueillir les patients relevant des soins non-programmés[1], des coopérations sont aussi mises en place avec l'appui de la médecine de ville, une coordination territoriale d'autant plus importante que 10 à 30 % des passages aux urgences sont des urgences relatives qui relèvent de la médecine de ville.

Ainsi, pour garantir l'accès aux soins non programmés, le département peut compter sur les 3 Maisons médicales de garde (Libourne, Blaye et Langon), sur les 11 Communautés professionnelles territoriales de santé actives cet été (Sud Médoc, Sud Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre, Ouest Gironde, Entre Deux Mers, Nord-Ouest Métropole, Dropt sur Garonne) et sur les Maisons de santé pluri professionnelles accessibles de 8h à 20 du lundi au vendredi et le samedi matin de 8h à 12h ou sur la cartographie de l'offre de soins non programmés.

La nuit, le week-end et les jours fériés, la régulation médicale assurée en Gironde par le Centre 15 permet une réponse médicale graduée et adaptée à l'état de santé du patient : conseils, consultation dans un lieu fixe de garde, visite à domicile, recours à l'aide médicale urgente…

| Des mesures d'anticipation pour les onze maternités de Gironde

Au niveau de chacune des onze maternités de Gironde, des protocoles d'anticipation (Plan rose) ont été rédigés sous l'égide de l'ARS et du réseau périnatal de Nouvelle-Aquitaine – RPNA.

Ces protocoles permettent d'accompagner la sécurisation des prises en charge en cas de tensions sur les ressources humaines,

Ces protocoles ont prouvé leur efficacité lors des périodes de fragilité des équipes des maternités de Lesparre et de Blaye.

| Des dispositifs transversaux pour répondre aux besoins de santé mentale des girondins

La Gironde compte un certain nombre de ressources transversales à même d'orienter la population girondine en cas de besoin dans le domaine de la santé mentale. Ces dispositifs seront opérationnels tout l'été.

[1] Les soins non programmés répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale

- ⇨ **Questions Psy – 0800 71 08 90 :** Questions Psy est une plateforme téléphonique, joignable du lundi au vendredi, de 10h à 17h30, proposant information, conseil et orientation dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie.
- ⇨ **3114 - Numéro National de Prévention du Suicide**
- ⇨ **Le SECOP de l'Hôpital Charles Perrens** qui assure une évaluation puis une orientation vers la prise en charge la plus appropriée.
- ⇨ **Les CMP *:*** lieux clé dans le soin psychiatrique, le CMP permet de faciliter le premier pas vers une prise en charge en santé mentale. Les 52 CMP de Gironde assurent la première ligne d'accueil et d'orientation et mettent à disposition leurs compétences pluri-professionnelles (médecins psychiatres, psychologues, infirmiers, aides-soignants).

(1) Soins non programmés : soins qui ne relèvent pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

FEHAP Santé Social - Privé Solidaire Nouvelle-Aquitaine · FHF Nouvelle-Aquitaine · FHP Fédération de l'Hospitalisation Privée Nouvelle-Aquitaine · ORU Nouvelle-Aquitaine · Ordre National des Médecins Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine · URPS Médecins Libéraux Nouvelle-Aquitaine · l'Assurance Maladie

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr